



Numéro de Révision: 007.0

Date de sortie: 10/21/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE PC 9660 AE12FO</b>	<b>Numéro IDH:</b>	209750
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Revêtement	<b>numéro d'item</b>	51211
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

<b>DANGER:</b>	H223 - AEROSOL INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	2
IRRITATION CUTANEE	2
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

#### PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 209750

Nom du produit: LOCTITE PC 9660 AE12FO



#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	<p>P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.</p> <p>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P260 - Ne pas respirer la poussière ni les émanations.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p>
<b>Intervention:</b>	<p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
<b>Stockage:</b>	<p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p>
<b>Élimination:</b>	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30 - 60
propane	74-98-6	10 - 30
n-Hexane	110-54-3	10 - 30
naphta léger pétrole, hydrotraité	64742-49-0	5 - 10
n-Heptane	142-82-5	1 - 5
Methylcyclopentane	96-37-7	1 - 5
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. L'accumulation de vapeurs pose un risque d'inflammation ou d'explosion au contact d'une flamme.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:** Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Maintenir le récipient fermé.
- Stockage:** Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.**

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol. 200 mg/m <sup>3</sup> TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol.	Rien	Rien	Rien
propane	D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion (Asphyxiant simple.)	1,000 ppm (1,800 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien
naphta léger pétrole, hydrotraité	100 ppm TWA	100 ppm (400 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien
n-Heptane	200 ppm TWA 400 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien
2-Butoxyethanol	20 ppm TWA	50 ppm (240 mg/m <sup>3</sup> ) PEL (PEAU)	Rien	Rien

- Remarques sur la conception des installations techniques:** Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.
- Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.
- Protection des yeux:** Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
- Protection de la peau:** Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Aérosol
<b>Couleur:</b>	Brun
<b>Odeur:</b>	Hydrocarbures
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	4136 - 4826 mbar (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	7 °C (44.6 °F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	0.850
<b>Densité de vapeur relative:</b>	> 1 Plus lourd que l'air
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable aux aérosols.
<b>Flashback:</b>	Le produit a créé un retour de flamme lors de tests de propagation des flammes.
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	9.5 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Aérosol inflammable.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	69.6 %
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	< 14 mm <sup>2</sup> /s
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Stockez loin des matériaux incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête.
<b>Contact avec la peau:</b>	Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.68 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.03 mg/l
propane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg
naphta léger pétrole, hydrotraité	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3
n-Heptane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l
Methylcyclopentane	Rien
2-Butoxyethanol	Oral LD50 (Rat) = 560 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1.2 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 0.32 g/kg Oral LD50 (Rat) = 1.48 g/kg Oral LD50 (Souris) = 1,519 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 400 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 523 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 545 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritant		
propane	Irritant		Cardiaque Système nerveux central
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif
naphta léger pétrole, hydrotraité	Irritant		Système nerveux central Reins Poumon
n-Heptane	Irritant		Système nerveux central
Methylcyclopentane	Irritant		Système nerveux
2-Butoxyethanol	Irritant		Sang Système nerveux central Reins Foie

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non
naphta léger pétrole, hydrotraité	Non	Non	Non

n-Heptane	Non	Non	Non
Methylcyclopentane	Non	Non	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (Heptanes)  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien  
 Polluant marin: Heptanes

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,3,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 10/21/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.